



emplois
francs

LA COMPÉTENCE AU CŒUR DE NOS QUARTIERS

Votre embauche en CDI ou en CDD (d'au moins 6 mois)
peut donner droit à une aide financière pour votre employeur.

Parlez-en lors de votre entretien !

Pour tout savoir sur les montants
de l'aide et les quartiers éligibles :
travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs

emplois
francs


pôle emploi



MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES